



L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 28/10/2022

Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON**

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES, Noémie SERRU

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Françoise ROMANET

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2022/52: DETR 2023 : validation du plan de financement : voirie des ateliers municipaux

Monsieur Hoezelle présente le projet de réfection de la plateforme située devant les ateliers municipaux ainsi qu'une partie de la route qui descend vers la mairie. Il explique au conseil l'urgence de cet investissement, car cette plateforme n'a jamais été stabilisée et est soumise au passage régulier de nombreux véhicules, des tracteurs, camions de livraison, etc... Le terrain étant très en pente, la force de l'eau ravine le sol lors des intempéries. Les travaux prévoient également de canaliser ces eaux. Voici le plan de financement prévisionnel :

Nature	Dépenses en HT		Recettes		
		Montant	Type de subv + (taux)		Montant
Aménagement de la plateforme des Ateliers municipaux		24 523,56	DETR (40)		9 809,42
			Autofinancement		14 714,14
TOTAL HT		24 523,56	TOTAL HT		24523,56

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et autorise Mme la Maire à déposer les demandes de subventions correspondantes.

À Faux la Montagne, le 8 novembre 2022,

La Maire,

C.MOULIN